

SÉANCE DU 21 MARS 2008

~~~~~

Date de convocation : 17 mars 2008

L'an deux mille huit, le vingt et un mars à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MODERAT D'OTEMAR, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents.

Madame Nicole BOUET a été nommée secrétaire de séance.

1) Le procès verbal de la séance du 14 mars deux mille huit est approuvé à l'unanimité après lecture.

2) Indemnités de fonctions du Maire : conformément aux articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal, il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, soit 25 % de l'indice 1015 et précise que le versement se fera mensuellement.

3) Indemnités de fonctions des adjoints : conformément aux articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal, il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire, soit 14 % des 40 % de l'indice 1015 et précise que le versement se fera mensuellement.

4) Délégués aux structures intercommunales : les nominations suivantes sont adoptées à l'unanimité.

## **Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Lez :**

Titulaire : Denis GALLAND

Suppléants : Marie-Claude FOURNET et Christian ROUX

## **Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieurs :**

Titulaires : Patrice MONDON et Jean-Claude GRAS

## **Syndicat d'Electrification :**

Titulaires : Lucien MAURY et Pierre LAURENT

### 4) Commissions Communales :

Le Conseil Municipal établi et adopte à l'unanimité les commissions municipales suivantes :

#### **BUDGET – FINANCES – DEVELOPPEMENT présidée par M. Jean Louis MODERAT D'OTEMAR.**

Lucien GOLLE, Christian ROUX

#### **URBANISME – ELECTRIFICATION présidée par Monsieur Jean Louis MODERAT D'OTEMAR**

M. Dominique JOUVE demande que les questions concernant l'octroi des permis de construire soient abordées en Conseil Municipal. M. le Maire précise que les décisions concernant l'urbanisme sont uniquement de la responsabilité du Maire et les délais d'instruction courts (1 semaine) ne permettent pas de les traiter en conseil. M. Lucien MAURY précise qu'il s'agit d'aborder les permis de construire en conseil afin que tous les élus soient informés. L'instruction des permis de construire se fera chaque semaine avec les adjoints.

Les membres de la commission seront :

Marie-Claude FOURNET, Lucien GOLLE, Pierre LAURENT, Christian ROUX, Dominique JOUVE, Denis GALLAND, Lucien MAURY.

#### **TRAVAUX – VOIRIE – SIGNALÉTIQUE présidée par M. Pierre LAURENT**

Pierre LAURENT, Marie-Claude FOURNET, Lucien GOLLE, Christian ROUX, Nicole BOUET, Marie-Pierre REYNAUD, Jean-Claude GRAS

#### **AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT – PARC – MONTAGNES – ENERGIES RENOUVELABLES co-présidée par M. Dominique JOUVE et M. Denis GALLAND**

Dominique JOUVE, Jean-Claude GRAS, Patrice MONDON, Pierre LAURENT, Marie-Pierre REYNAUD, Lucien MAURY, Béatrice ROCHAIX, Régine THEVIN, Denis GALLAND, Nicole BOUET.

#### **ACTION SOCIALE – CCAS (Centre communal d'action sociale) – IMPAYES – ECOLE présidée par Mme Nicole BOUET**

Nicole BOUET, Pierre LAURENT, Marie-Claude FOURNET, Régine THEVIN, Marie-Pierre REYNAUD, Sarah LAMBERT.

#### **ACTION CULTURELLE – FETES – ASSOCIATIONS – JEUNES – MARCHÉ présidée par Mme Marie-Claude FOURNET**

Marie-Claude FOURNET, Marie-Pierre REYNAUD, Sarah LAMBERT, Patrice MONDON, Lucien MAURY, Régine THEVIN.

**INFORMATION – COMMUNICATION – SITE INTERNET présidée par M. Lucien MAURY**

Lucien MAURY, Christian ROUX, Béatrice ROCHAIX, Denis GALLAND

**SECURITE présidée par M. Jean Louis MODERAT D’OTEMAR**

Tous les conseillers sont concernés

Nicole BOUET, Marie-Claude FOURNET, Denis GALLAND, Lucien GOLLE, Jean-Claude GRAS, Dominique JOUVE, Sarah LAMBERT, Pierre LAURENT, Lucien MAURY, Patrice MONDON, Marie-Pierre REYNAUD, Béatrice ROCHAIX, Christian ROUX, Régine THEVIN.

**COMMISSION D’APPEL D’OFFRES présidée par M. Jean Louis MODERAT D’OTEMAR**

Titulaires : Dominique JOUVE, Lucien GOLLE, Pierre LAURENT

Suppléants respectifs : Denis GALLAND, Marie-Pierre REYNAUD, Régine THEVIN

**COMMISSION IMPOTS DIRECTS présidée par M. Jean Louis MODERAT D’OTEMAR**

Titulaires : Pierre LAURENT, Lucien MAURY, Lucien GOLLE

Suppléants : Sarah LAMBERT, Nicole BOUET, Patrice MONDON

5) Cession gratuite de terrain à la Commune : M. le Maire présente l’offre de Mme PEYRAUBE de céder gratuitement à la commune les parcelles suivantes : AS 151, 153, 182, 260 pour une surface totale de 5h21a14c. Le Conseil municipal accepte à l’unanimité. Mr Lucien GOLLE sera chargé de signer l’acte d’acquisition.

6) Propriété Mme Marcellin : une réunion est prévue avec la SAFER le 1<sup>er</sup> avril.

7) Cession de chemin rural : M. le Maire fait part au conseil de la demande de Mme Magnet d’acquérir le chemin rural longeant sa propriété. Considérant que l’ensemble des frais de la procédure seront pris en charge par Mme Magnet et que cette rétrocession n’enclave aucun propriétaire le conseil approuve à l’unanimité.

8) Education Nationale « service minimum d’accueil des élèves » : Mme Marie-Claude FOURNET explique que la convention proposée par le ministère de l’éducation nationale présente plusieurs incertitudes. L’organisation de ces garderies soulève des problèmes matériels (encadrement, qualification du personnel, responsabilité du Maire en cas de sinistre). Cette convention ne stipule pas à qui incombe la responsabilité, notamment la charge des assurances. Elle peut être à tout moment rompue soit par la commune soit par l’Etat. Dans le cas où l’Etat reviendrait sur cette convention, quelle sera la position de la commune face aux parents ?

Mme Béatrice ROCHAIX intervient en précisant quelle trouve anormal que les collectivités territoriales s'immiscent dans une négociation qui devrait avoir lieu entre l'Etat et les syndicats enseignants directement pour l'instauration d'un service minimum. Ce n'est pas le rôle de la commune de prendre en charge une compétence de l'Etat.

Après délibération, le conseil municipal procède au vote avec 10 voix contre la signature de la convention, 2 voix pour et 3 abstentions. Le Conseil à la majorité des voix refuse donc la signature de cette convention.

9) Achat de véhicule : M. le Maire propose l'acquisition d'un second véhicule pour le second employé municipal. M. Lucien GOLLE propose de voir s'il serait possible d'organiser le travail de façon à n'avoir qu'un seul véhicule. Affaire à suivre...

10) P.L.U. (Plan Local d'urbanisme) : les dossiers vont être transmis aux organismes. La prochaine étape sera l'enquête publique.

11) Renforcement Château Ratier : M. le Maire explique qu'il est nécessaire de lancer la réparation d'une antenne d'eau de Château Ratier jusqu'à chez M. FAUCON, suite aux fréquentes fuites dans le secteur. Le montant des travaux a été estimé à 30 000 € H.T.. M. le Maire propose de faire des demandes de subventions. Après délibération, le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour faire les demandes de subvention et lancer l'appel d'offre.

12) Divers :

- le conseil municipal organise une réunion publique pour présenter les nouveaux élus le vendredi 25 avril à 18h30.

- Flavescence dorée : M. le Maire précise que la demande de subvention s'élève à 963 € au lieu de 600 € voté au budget primitif 2008 le 27 février 2008.

- AVAM : le Maire propose d'inscrire un rappel de 700 € à l'AVAM subvention 2007 qui n'a pas été versée. Adopté à l'unanimité.

- Traversée de la Drôme à vélo : comme l'année dernière l'USEP demande un hébergement pour la nuit du 5 au 6 juin 2008. Le conseil municipal à l'unanimité décide de prêter gracieusement la salle des Fêtes.

- Cimetière : M. le Maire propose de mettre en place un règlement pour le cimetière. M. Christian ROUX est chargé du dossier.

- Concession de licences d'utilisation des fichiers IGN BD-ORTHO : le Conseil Général de la Drôme met gratuitement à la disposition de la commune le produit IGN (prises de vues été 2006 aérienne du territoire communal). Afin de pouvoir utiliser ces données la commune doit signer une concession de licences relative au droit d'utilisation de ce produit. Adopté à l'unanimité.

- Le Ministère de la défense signale que des manœuvres militaires auront lieu entre le 31 mars et le 14 avril 2008.

- Le 60<sup>e</sup> Critérium du Dauphiné Libéré se disputera du 8 au 15 juin 2008. Il passera sur la commune le lundi 9 juin 2008 entre 13h45 et 14h05 sur la départementale 538 en provenance de Nyons en direction de Rousset Les Vignes.

- M. Jean-Claude GRAS signale que des véhicules stationnent régulièrement sur des emplacements interdits.

Le prochain conseil aura lieu le 28 avril à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.